



En 2014, un bilan, des arbres encore intéressants pour des choix de balades, a été réalisé afin de mettre à jour la carte. Un feuillet correctif a été établi, comportant la liste des arbres qui ne sont plus d'actualités.

Jusqu'à récemment, ces différents documents étaient distribués gratuitement au Centre Nature des Cerlatez ainsi qu'à Jura Tourisme, mais ils ont rapidement été en rupture de stock, ce qui a donné lieu au présent projet de 2022.

Des arbres remarquables comme ambassadeurs de la forêt jurassienne

En 2011, un second projet a vu le jour dans le cadre de l'année internationale de la forêt, décrétée par l'ONU. Le Canton du Jura a alors recensé un certain nombre d'arbres remarquables dans ses forêts et pâturages boisés afin d'en établir une liste non exhaustive sur la base de leur particularités - taille, âge, forme, histoire ou encore particularités biologiques. La sélection s'est effectuée sur la base d'une démarche participative, réalisée en collaboration avec les communes, les gardes forestiers de triage et la population. A travers cette action, il a été possible de mettre en avant la forêt jurassienne, avec en toile de fond l'intention de rendre compte de sa diversité et la gestion durable menée par les propriétaires.

Une démarche participative

Dans une première phase, la population jurassienne a été invitée à soumettre des propositions d'arbres remarquables. A titre indicatif, plus de 15 millions d'arbres de plus de 12 centimètres de diamètre sont quantifiables, uniquement sur le territoire forestier jurassien. Plus d'une centaine d'arbres ont été annoncés comme 'potentiels arbres remarquables' entre septembre 2010 et février 2011. A partir de ce premier tri, s'est opérée une sélection subjective menée par l'Office de l'environnement en coopération avec les gardes forestiers de triage. Ce processus de sélection a conduit à retenir 62 arbres remarquables, pour lesquels une fiche descriptive a été élaborée.

Sélection des « arbres remarquables »

La définition des arbres remarquables n'est pas univoque, dans la mesure où une large part de subjectivité entre en ligne de compte. La sélection repose non seulement sur certains critères d'ordre quantitatif, comme l'âge ou les mensurations de l'arbre, mais également sur une appréciation qualitative. Esthétisme, histoire ou encore pouvoir évocateur confèrent aux arbres une symbolique particulière et donnent du relief aux forêts. C'est également sur cette base subjective que les arbres ont été retenus. Finalement, les arbres proposés ont été passés en revue selon une grille de lecture qui comprenait les critères de sélection suivants : localisation -en forêts ou pâturages boisés-,

accessibilité – à proximité de chemins ou sentiers pédestres, par opposition à des endroits retirés à haute valeur naturelle – ou encore qualité de l'environnement naturel dans lequel l'arbre s'inscrit.

Première réactualisation du projet des « arbres remarquables »

Initié en 2010, l'inventaire du Jura a été revu en 2014. D'une part, les fiches descriptives ont été remises à jour et leur lisibilité a été améliorée. D'autre part, il a été question de rendre plus facile l'accessibilité aux arbres remarquables via la page du site internet de l'Office de l'environnement et de Jura Tourisme.

Actualisation des arbres remarquables du canton du Jura

Suite à ces différents projets, deux listes distinctes d'arbres remarquables répertoriées sur le canton étaient disponibles, l'une via la carte et la brochure des « arbres remarquables des Franches-Montagnes – édition 2000 » distribuées par Jura Tourisme et le Centre Nature des Cerlatez, l'autre via la page internet et le Géoportail cantonal.

Lors de la rupture de stock des documents relatifs à la liste des Franches-Montagnes, la question de leur réédition s'est posée mais n'a pas été retenue. Il a alors été décidé de fusionner ces listes pour n'en faire qu'une seule. Une nouvelles mise-à-jour s'est donc imposée pour permettre de remplacer les arbres disparus au fil du temps et proposer un arbre pour les communes qui n'en possédaient pas encore, y compris Moutier. Ce projet a été mené en 2022.